



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 58737

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'incompréhension qui se développe dans notre pays devant les hésitations du Gouvernement français à reconnaître enfin l'état de guerre en Algérie. Alors que l'on va fêter le trentième anniversaire de ce conflit, il lui demande si le Gouvernement entend enfin procéder à cette reconnaissance.

Texte de la réponse

Reponse. - L'usage du mot « conflit » pour qualifier les opérations en Afrique du Nord est juridiquement exact puisque c'est la terminologie employée dans les conventions internationales. Toutefois, le secrétaire d'Etat a émis le souhait devant l'Assemblée nationale, le 14 mai 1992, ainsi que le signale l'honorable parlementaire, que « l'on reconnaisse enfin ce conflit pour ce qu'il était, c'est-à-dire une guerre de décolonisation, qui a commencé par des opérations de maintien de l'ordre avant de se transformer en un véritable conflit armé ».

Données clés

Auteur : [M. Prœl Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58737

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2473